

Classe spécialisée de type trouble du spectre de l'autisme (TSA 1 et TSA 2)

DESCRIPTION DE LA CLASSE

Les classes spécialisées de type TSA ont pour objectif de poursuivre le développement des compétences chez l'élève autiste en tenant compte de son rythme. Par un enseignement adapté et une approche structurée, elles permettent à l'élève de poursuivre le développement de son autonomie, de ses connaissances et de sa communication en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Pour ce faire, plusieurs approches, stratégies et moyens sont mis en place dans les classes spécialisées, par exemple :

- Adapter l'enseignement en fonction de la zone de développement proximal de l'élève;
- Personnaliser les interventions en lien avec les capacités et les besoins de l'élève sur les plans personnel, social et scolaire (cognitif);
- Intervenir en sous-groupes de besoins;
- Adapter ou modifier des attentes du PFEQ;
- Offrir des services éducatifs complémentaires directs et indirects
- Etc.

Approches, stratégies et moyens spécifiques aux classes TSA :

- Interventions structurées et personnalisées inspirées de l'approche TEACCH;
- Priorisation d'un enseignement par l'entrée visuelle;
- Système de communication;
- Structure du temps et de l'espace;
- Structure du système de travail et de la tâche;
- Etc.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE

- 4 - 6 élèves (préscolaire)
- 5 - 7 élèves (primaire)
- 6 - 8 élèves (secondaire)

TSA 1 : Programme de formation de l'école québécoise

TSA 2 : Programmes d'études adaptés et de façon exceptionnelle, Programme de formation de l'école québécoise

Programmes d'études adaptés au primaire : Français, mathématiques et sciences humaines

Programmes d'études au secondaire : Programme avec compétences transférables essentielles (PACTE)

Démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DÉFIS)

La commission scolaire peut exempter de l'application des dispositions relatives à la grille-matières les élèves handicapés ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, au sens de l'article 1 de l'annexe II du régime pédagogique (RP art. 23.2, RP annexe II)

Classe spécialisée de type trouble du spectre de l'autisme (TSA 1 et TSA 2)

PROFIL DE L'ÉLÈVE

- L'élève a un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA);
Le trouble du spectre de l'autisme regroupe un ensemble de comportements qui entraîne des déficits significatifs et persistants sur les plans de la communication et des interactions sociales, et qui se caractérise également par la présence d'activités ou d'intérêts restreints, répétitifs et stéréotypés.
- L'évaluation du fonctionnement global de cet élève doit conclure que ce trouble est d'une gravité telle qu'il empêche l'élève d'accomplir des tâches ordinaires, selon l'âge, sans un soutien continu.

DE PLUS, l'élève présente des incapacités et des limitations qui altèrent son développement (bris de fonctionnement) dans au moins DEUX des aspects suivants (scolaire, personnel ou social) :

ASPECT SCOLAIRE (COGNITIF)

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Déficits marqués au niveau des fonctions exécutives (activation, planification, flexibilité, etc.);
- Difficultés avec les concepts abstraits;
- Difficultés à généraliser ses apprentissages;
- Difficultés à saisir les blagues et la métaphore;
- Etc.

ASPECT PERSONNEL

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Difficultés à se situer dans le temps et l'espace;
- Niveau de stress élevé associé aux exigences sociales et aux nouveautés de l'environnement;
- Activités / intérêts restreints, répétitifs et stéréotypés;
- Mouvements stéréotypés;
- Manque de souplesse dans les comportements, difficultés à faire face aux changements (rigidité ou rituel);
- Hyper ou hyporéactivité aux stimuli sensoriels;
- Etc.

ASPECT SOCIAL

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Manque de compréhension des règles et des conventions sociales;
- Difficultés dans les interactions sociales;
- Peu de réciprocité dans les échanges;
- Difficultés à comprendre le langage non verbal, les émotions et les mimiques;
- Etc.

Classe spécialisée de type trouble du spectre de l'autisme (TSA 1 et TSA 2)

TSA 1 : L'élève présente :

- Une absence de déficience intellectuelle ou une déficience intellectuelle légère ou un retard de développement;
- ET
- Des déficits marqués sur le plan de la communication, des interactions sociales et du fonctionnement global.

DOCUMENTS REQUIS

Document de présentation pour un classement en classe spécialisée

Lettre de prévision de cheminement scolaire – classe spécialisée

Historique scolaire

Plan d'intervention

Bilan de fonctionnement

Bulletins des deux dernières années

Rapport diagnostic d'un médecin ou d'un psychologue en équipe multidisciplinaire OU rapport diagnostic en pédopsychiatrie

Si un document requis n'est pas disponible, veuillez en expliquer la cause dans le *Document de présentation pour un classement en classe spécialisée*.

TSA 2 : L'élève présente :

- Une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou une déficience intellectuelle légère ou un retard de développement;
- ET
- Des déficits très sévères sur le plan de la communication, des interactions sociales et du fonctionnement global.

DOCUMENTS REQUIS

Idem documents requis pour TSA 1

et

Rapport psychologique

Si un document requis n'est pas disponible, veuillez en expliquer la cause dans le *Document de présentation pour un classement en classe spécialisée*.

-
- Réf. : - Guide - L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-V) – 2013
- Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-IV-TR) – textes révisés en 2000